

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 52	Membres présents : 43	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 23 mars 2021

Vote(s) pour : 45

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 1

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 29 mars 2021,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-03-29-BD-5 :

**Signature d'une convention entre Metz Métropole et le CHR Metz-Thionville et versement d'une subvention d'équipement.**

Rapporteur : Madame Claire ANCEL

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Primitif 2021,

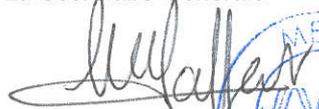
CONSIDERANT l'apport du projet SILLONS pour le territoire, tant pour le grand public que pour les professionnels de santé, dans la mise en œuvre d'une plateforme de services e-santé porté par le CHR Metz Thionville,

CONSIDERANT les opportunités du projet SILLONS pour l'écosystème d'innovation, favorisant le développement économique des start-up et PME innovantes du territoire et contribuant à l'attractivité du territoire pour les talents entrepreneuriaux,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée,

DECIDE le versement d'une subvention d'équipement de 132 000 €.

Pour extrait conforme  
Metz, le 30 mars 2021  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT





## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

### Entre :

- 1) Metz Métropole, établissement public de coopération intercommunale, domiciliée 1 place du Parlement de Metz 57011 Metz Cedex 1, représentée par son Président, ou son représentant, dûment habilité par délibération du Bureau du 29 mars 2021,

### Et

- 2) Le CHR Metz Thionville, représenté par Madame Marie-Odile SAILLARD, Directrice Générale, sis 1 allée du château – CS 45001 – 57085 Metz Cedex 03

### PREAMBULE

Le CHR Metz-Thionville porte un projet de plateforme de services « e-santé », dénommée «SILLONS» (Système d'Information et de Liaison Lorraine Nord Santé).

Cette plateforme de services répondra aux besoins de la population et des professionnels de santé libéraux du territoire de Lorraine Nord.

Le périmètre d'intervention de ce projet est le territoire de Lorraine Nord (bassins de vie de Metz, Thionville, Boulay et Briey). Ce périmètre correspond à la zone d'intervention du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de Lorraine Nord composé du CHR Metz-Thionville, des centres hospitaliers de Boulay et Briey, des centres hospitaliers spécialisés de Jury et Lorquin, de l'établissement de santé de Gorze et de l'HIA Legouest de Metz.

Ce projet s'articule autour de plusieurs axes stratégiques dont un des axes majeurs est de «fluidifier le lien entre le CHR et la médecine de ville pour décloisonner l'offre de soins et optimiser l'efficacité de la prise en charge».

Ces applications représentent un enjeu considérable pour structurer le suivi de la prise en charge du patient. Elles permettent de favoriser la communication et l'échange de données, dans le cadre d'un espace sécurisé, entre un praticien hospitalier et des professionnels de santé libéraux.

Elles participent également au déploiement de la télémédecine et l'accès aux soins de premier recours sur les territoires.

**Il a été convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Le CHR Metz-Thionville s'engage de sa propre initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt général défini à l'article 2 de la présente convention.

La présente convention a pour objet de définir, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation des subventions allouées par Metz Métropole au CHR Metz-Thionville pour soutenir le projet d'intérêt général SILLONS.

#### **ARTICLE 2 – ACTIONS / PROJET D'INTERET GENERAL**

Le CHR Metz-Thionville s'engage à mettre en œuvre le projet SILLONS décrit en annexe 1.

Le CHR mettra en place un comité de pilotage composé de la Direction Générale, du Directeur des Systèmes d'Information, du chef de projet MOA, du référent «ville-hôpital», de la Direction des Soins et de la Communauté Médicale du CHR, de l'ARS Grand Est et de Metz Métropole.

Ce comité de pilotage aura pour missions :

- Assurer la cohérence de la «démarche projet»,
- Rendre les arbitrages nécessaires au bon déroulement du projet.

Ce comité se réunira 2 fois par an pendant toute la durée du projet. Il s'appuiera sur un comité opérationnel.

Le CHR Metz Thionville s'engage par ailleurs à organiser chaque semestre une rencontre avec les start-up du territoire afin d'identifier de potentielles innovations pouvant contribuer au projet SILLONS.

#### **ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION DE METZ METROPOLE**

Metz Métropole attribue une subvention de 132.000 € au CHR Metz-Thionville pour soutenir la réalisation des actions / projets visés à l'article 2.

#### **ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Les modalités de versement sont les suivantes :

- 132.000 € à réception de factures liées au projet SILLONS pour un montant équivalent.

#### **ARTICLE 5 – COMMUNICATION**

Les partenaires s'engagent à mentionner le partenariat sur tout document de communication portant sur l'objet de la présente convention, via notamment l'apposition de leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE 6 – CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

LE CHR METZ-THIONVILLE transmet à Metz Métropole, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte rendu financier constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment :

- Du rapport d'activité,
- Du bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes,
- Du rapport des commissaires aux comptes.

Dans tous les cas, Metz Métropole est libre de demander tout document qu'elle estime nécessaire pour justifier l'utilisation de la subvention.

Metz Métropole se réserve le droit de contrôler, sur pièces et sur place, les renseignements donnés par l'intermédiaire de ses agents. Le CHR Metz Thionville s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Metz Métropole contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet.

#### **ARTICLE 7 – SANCTIONS**

Metz Métropole demandera le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées en cas d'inexécution, de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par LE CHR METZ-THIONVILLE, ou de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par le CHR METZ-THIONVILLE, notamment lorsque les sommes octroyées n'ont pas été affectées au projet subventionné ou lorsque la contribution financière a excédé le coût de la mise en œuvre du projet.

LE CHR METZ-THIONVILLE devra également restituer tout ou partie de la subvention versée en cas de reversement de la subvention à un tiers, en cas de refus de l'Association de se soumettre au contrôle de l'utilisation de la subvention tel que défini à l'article 6 de la présente convention.

#### **ARTICLE 8 – DUREE**

La présente convention est conclue pour la durée du projet SILLONS, à savoir à compter du 01 septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 et s'achèvera lors de la communication des pièces visées à l'article 6.

#### **ARTICLE 9 – MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION**

Toute modification des dispositions de la présente convention interviendra par voie d'avenant.

Si pour une cause quelconque résultant du fait du CHR METZ-THIONVILLE, la présente convention n'est pas appliquée, Metz Métropole se réserve la possibilité de résilier unilatéralement la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans verser d'indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus. La résiliation prendra effet deux mois après la réception de la notification.

#### **ARTICLE 10 – LITIGE**

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

Si dans un délai de deux mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Metz, le ..... (en deux exemplaires originaux)

Pour Metz Métropole,  
Le Président

Pour le CHR Metz Thionville,

François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Membre honoraire du Parlement

Marie-Odile SAILLARD  
Directrice Générale

## **Annexe 1 : Présentation du projet SILLONS**

« SILLONS » (Système d'Information et de Liaison Lorraine Nord Santé) est une plateforme «e-santé» gérée par le CHR Metz-Thionville qui propose une palette de services numériques à la population de Lorraine Nord pour faciliter leurs démarches de communication avec le CHR et les établissements membres du GHT Lorraine Nord.

Cette plateforme participe à la structuration du parcours numérique du patient entre tous les acteurs de la santé sur le territoire de Lorraine Nord.

Elle permet également à la population des services interactifs qui développent la prévention-santé et l'éducation thérapeutique dans une approche de co-responsabilité du patient.

Celle-ci facilite dans la relation «ville – hôpital», les échanges entre les professionnels de santé libéraux et les praticiens hospitaliers du CHR Metz-Thionville par une communication privilégiée et l'accès à documents médicaux dans un cadre sécurisé.

Elle permet aux établissements de santé et médico-sociaux du territoire de Lorraine Nord l'accès aux soins de 1er recours par le développement de la télémédecine.

Véritable outil de coopération interhospitalière entre les établissements membres du Groupement Hospitalier de Territoire de Lorraine Nord, la plateforme «SILLONS» optimise le parcours numérique du patient pris en charge dans l'un des établissements de ce groupement.

### **Description du projet «SILLONS» et de ses différentes phases d'élaboration**

La plateforme «SILLONS» est un logiciel sécurisé et ergonomique accessible par internet (Https) ou sur smartphone. Ce logiciel propose une palette de services numériques à destination de la population et des professionnels de santé libéraux du territoire de Lorraine Nord.

L'élaboration de cette plateforme s'articule autour de 3 phases (principales actions présentées) :

- ➔ Phase 1 : conception de la plateforme,
- ➔ Phase 2 : réalisation de la plateforme,
- ➔ Phase 3 : lancement de la plateforme et montée en charge.

La durée de réalisation de cette opération est de 36 mois.

#### **2. Objectifs recherchés**

La mise en œuvre de la plateforme «SILLONS» a pour objectifs de :

- Proposer à la population de Lorraine Nord une palette de services numériques qui facilitent les démarches administratives pré et post hospitalisations,
- Proposer à la population de Lorraine Nord un service qui permet d'assurer le suivi de son parcours de soins et de sa prise en charge entre l'hôpital et la médecine de ville,

- Proposer à la population de Lorraine Nord des services numériques interactifs qui développent la prévention en santé et l'éducation thérapeutique, dans une approche de coresponsabilité du patient, «acteur de son parcours de soins»,
- Proposer aux professionnels de santé libéraux une communication optimisée avec les praticiens hospitaliers et accéder aux comptes rendus d'hospitalisations, aux examens de laboratoires et d'imagerie médicale,
- Développer l'accès aux soins de premier recours par le développement de la télémédecine,
- Favoriser la coopération interhospitalière pour faire converger les systèmes d'information et optimiser le parcours numérique du patient entre les établissements de santé et médico-sociaux du territoire de Lorraine Nord,
- Renforcer l'attractivité médicale et paramédicale du CHR Metz-Thionville sur l'espace de la Grande Région.

#### Plan de financement prévisionnel du projet «SILLONS»

Dépenses prévisionnelles	Montant € HT	Ressources prévisionnelles	Montant € HT	Taux %
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépenses d'investissement matériel et immatériel</li> <li>▪ Dépenses de personnel</li> <li>▪ Dépenses de prestations externes de service</li> </ul>	8 000  334 000  2 259 200	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme Feder (acquis)</li> <li>▪ CHR (fonds propres)</li> <li>▪ Metz Métropole</li> </ul>	1 900 000  569 000  132 000	73,04  21,87  5,08
TOTAL	2 601 200	TOTAL	2 601 200	100

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour tous les points
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour tous les points
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain	Excusée points 3 et 4	Pour les autres points
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour tous les points
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour tous les points
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour tous les points
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz	Excusé point 1	Pour les autres points
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour tous les points
CARPENTIER	François	Cuvry	Excusé - Pouvoir à François GROSDIDIER	Pour tous les points sauf 3 (M.Grosdidier excusé)
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour tous les points
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour tous les points
DIEUDONNE	Vincent	Vany	ABSENT	
DORR	Antoine	Vantoux		Pour tous les points
DUMONT	Michel	Féy		Pour tous les points
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour tous les points
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour tous les points
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour tous les points
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	Absent points 1 à 7	Pour les autres points
GOUTH	Cédric	Woippy	Excusé point 3	Pour les autres points
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour tous les points
GROSDIDIER	François	Metz	Excusé point 3	Pour les autres points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	Excusé points 1 à 6	Pour les autres points
HENRION	François	Augny	Absent points 1 à 3	Pour les autres points
HORY	Thierry	Marly		Pour tous les points
HUBER	Pascal	Chesny		Pour tous les points
HUET	Armelle	Noisseville	Excusée	

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
KHALIFE	Khalifé	Metz	Excusé point 5	Pour les autres points
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour tous les points
KURTZMANN	Walter	Peltre		Abstention point 5 - Pour les autres points
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour tous les points
LOGIN	Frédérique	Amanvillers	Excusée	
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour tous les points
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour tous les points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour tous les points
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour tous les points
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour tous les points
NICOLAS	Martine	Metz		Pour tous les points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour tous les points
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour tous les points
ROUX	Sylvie	Mey	Excusée - Pouvoir à Claude VALENTIN	Pour tous les points
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour tous les points
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour tous les points
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour tous les points
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour tous les points
THIL	Patrick	Metz	Excusé point 3	Pour les autres points
TORLOTING	Michel	Gravelotte	Absent points 1 à 3	Pour les autres points
TRAN	Doan	Metz	Excusée - pouvoir à Béatrice AGAMENNONE	Pour tous les points
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle	Absent points 1 à 3	Pour les autres points
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour tous les points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour tous les points
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour tous les points

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20210329-03-2021-DB5-DE

**Numéro de l'acte :** 03-2021-DB5  
**Date de décision :** lundi 29 mars 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Signature d'une convention entre Metz Métropole et le CHR Metz-Thionville et versement d'une subvention d'équipement  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 31/03/2021  
**Numéro AR :** 057-200039865-20210329-03-2021-DB5-DE  
**Document principal :** 99\_DE-5.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-BUREAU votes 29-03-2021.pdf

**Historique :**

30/03/21 15:30	En cours de création	
30/03/21 15:31	En préparation	Catherine DELLES
31/03/21 11:27	Reçu	Catherine DELLES
31/03/21 11:28	En cours de transmission	
31/03/21 11:30	Transmis en Préfecture	
31/03/21 11:32	Accusé de réception reçu	